

## Communiqué

# Espaces de travail partagés

#coopération #mutualisation #rencontre #transversalité  
#innovationsociale #futurdutavail #coworking #atelierspartagés  
#échanges #partages #communs #pair-à-pair #tiers-lieux

Février 2020

Smart a publié, en février, dans le cadre de ses activités d'éducation permanente, un cahier sur les tiers-lieux : "Espaces partagés, du travail à la fête". Le monde du travail évolue et les acteurs du coworking sont de plus en plus nombreux au point de devenir un véritable phénomène immobilier. Fidèle à sa mission d'innovation sociale, et loin de toute démarche spéculative, Smart s'est penchée sur cette thématique de façon alternative.

### POURQUOI PARLE-T-ON DE TIERS-LIEUX ?

Les tiers-lieux peuvent prendre différentes formes. Ni tout à fait public, ni tout à fait privé, le tiers-lieu est à l'origine cet espace intermédiaire entre le monde du travail et le monde domestique<sup>1</sup>.

Le concept est plus large que celui de coworking, qu'il englobe par ailleurs. Il accueille une série de services hybrides tels que des salles de réunion, des espaces événementiels et festifs, des fablabs, des cafés et tant d'autres. Dans ces lieux, il ne s'agit pas seulement de partager un environnement de travail ou des moyens techniques, comme dans n'importe quel espace de coworking, mais de participer activement à l'élaboration de Communs où vivre ensemble compte autant que travailler en pleine autonomie.

### LE RAPPORT DE SMART AUX TIERS-LIEUX

Voici plusieurs années déjà que le développement d'**espaces de travail partagés** fait partie des outils mis en œuvre par Smart à l'attention des personnes qui composent sa communauté.

Face aux mutations du monde de travail dont elle est le témoin, il s'agit pour l'entreprise partagée de répondre au besoin exprimé par ses membres (travailleurs et travailleuses autonomes) de disposer d'environnements de travail, financièrement accessibles, voire en libre accès, qui leur permettent de développer leur activité en pleine autonomie. Ce faisant l'espace de travail partagé répond également à d'autres aspirations : favoriser le pair-à-pair, les rencontres et les collaborations et éviter l'isolement qui guette le freelance.

### QUI RETROUVE-T-ON AU SEIN DE CES ESPACES ?

Le 72 rue Coenraets à Saint-Gilles, siège social de Smart, offre un parfait exemple de tiers-lieu. L'immeuble abrite à la fois les bureaux de la coopérative, les ateliers d'artistes de la Brussels Art Factory (BAF) et des espaces de travail mis à disposition de membres ou de partenaires. Il offre également des espaces pour organiser des réunions et des événements ainsi qu'un vaste espace de coworking modulable, en accès libre.

Partenaires et membres de la coopérative, acteurs économiques locaux, habitants et habitantes du quartier se croisent et échangent au sein de cet espace hybride et vivant. En s'inscrivant dans l'écosystème urbain, de tels lieux contribuent d'une manière ou d'une autre à son évolution.



Smart est la plus grande coopérative de travailleurs autonomes d'Europe.

Avec près de 170 Mo de chiffre d'affaires et plus de 20 000 membres actifs chaque année en Belgique, cette coopérative née à Bruxelles et déployée dans près de 40 villes en Europe, soutient l'entrepreneuriat et contribue au développement économique de milliers de travailleurs et de travailleuses.

**CONTACT PRESSE**  
[virginie.moyersoem@smart.coop](mailto:virginie.moyersoem@smart.coop)

+32 478 920 719

[Accès à l'article en ligne →](#)

[www.smart.coop](http://www.smart.coop)

## Quelques chiffres

Partout où Smart est présente, il existe une possibilité pour ses membres de disposer de manière plus ou moins flexible d'un espace où s'installer, profiter d'une connexion internet et prendre un café.

— Smart développe, seule ou en partenariat, un réseau composé d'une **quinzaine de lieux répartis à travers la France et la Belgique**.

— Ces lieux représentent plus de **20 000 m<sup>2</sup> de d'espaces partagés**.

### ÉDUCATION PERMANENTE

Une cellule au sein de Smart est spécialement dédiée à la publication et à la diffusion d'analyses dans une perspective d'éducation permanente. Elle bénéficie pour ce faire d'une subvention accordée par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Elle propose des éléments de réflexion qui permettent d'alimenter le débat sur des questions touchant les « travailleurs autonomes », intermittents et freelances de toutes professions avec un intérêt particulier pour l'économie sociale et le mouvement coopératif. Tous les textes sont publiés sous licence [Creative Commons BY-NC-ND](#).

<sup>1</sup> Roger BURTON, *Du tiers-lieu au tiers-temps et au tiers-travail*, Bruxelles, Smart, 2016